

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Epanouissement du citoyen et
jeunesse »

Conseil municipal du 7 novembre 2011
Séance du 13 octobre 2011

17 Réhabilitation de la piscine municipale - demande de subvention auprès du conseil régional de Picardie - phase travaux

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme OYONO

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

-Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal

39

-Nombre de conseillers en exercice

39

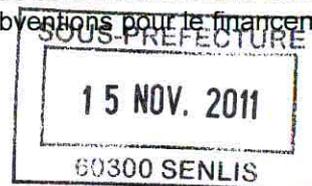
-Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

La Région Picardie finance les équipements sportifs du département par le biais de conventions. Dans le cadre de la réhabilitation de la piscine municipale, la Ville de Creil peut solliciter des subventions pour le financement de la phase « travaux ».



LA VILLE

OISE-PICARDIE

www.mairie-creil.fr

maintenant !

Dans cette perspective, un budget prévisionnel de financement des travaux de la piscine a été élaboré selon la répartition suivante :

Montant HT de l'opération	Conseil régional	Ville	Conseil général
7 567 105,52€ (100 %)	2 000 000 € (26 %)	2 918 618,59€ (39 %)	2 648 486,93€ (35%)

Afin de mener à bien cette opération, il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès du conseil régional de Picardie et à signer tous les documents y afférents.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29,

Vu l'avis de la commission « Epanouissement du citoyen et jeunesse », en date du 13 octobre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du conseil régional de Picardie pour les travaux de réhabilitation de la piscine municipale.

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la demande de subvention relative aux travaux de réhabilitation de la piscine municipale.

Article 3 : d'imputer les recettes correspondantes aux comptes prévus à cet effet dans le budget de la ville (compte 132211/0706/413/BA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **14 NOV. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **15 NOV. 2011**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 15.11.11. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Kozlowski

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
Creil
OISEPICARDIE